



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION & DES MÉDIAS

REVUE DE PRESSE

REVUE DE PRESSE DU VENDREDI 18 AOÛT 2023

L'actualité de ce jour est dominée par la publication de l'Exetat de six premières provinces éducationnelles; le procès SKD et le revirement dans le dossier Matata Ponyo.

Tshisekedi va-t-il réviser la Constitution avant décembre ? s'interroge Congo Nouveau

En République démocratique du Congo, la population qui attend l'organisation des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales, ainsi que locales, vit entre les doutes et l'espoir. Du coup, l'incertitude prend de l'épaisseur par rapport à la volonté de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) de tenir sa promesse. Plus la date du 20 décembre 2023 (prévue pour la tenue des scrutins), plus certains Congolais se demandent s'ils voteront des nouvelles autorités à la date prévue. En effet, au-delà de la détermination des autorités de la centrale électorale de tenir sa promesse, il y a des pesanteurs politico-sécuritaires qui peuvent tout changer. C'est presque à chacune de ses sorties que Denis Kadima, le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) lance des alertes quant aux écueils qui peuvent pousser son institution à ne plus organiser les élections présidentielle, législatives nationales et provinciales, ainsi que locales à la date du 20 décembre. Parmi ceux-ci, il évoque la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC.

La Prospérité revient sur le Revirement de jurisprudence

Affaire Matata & consorts : Encore un arrêt de la Cour Constitutionnelle. Et maintenant, que faire ?

"Puisqu'il faut conclure, nous dirions par euphémisme que si la Cour Constitutionnelle s'est trompée en se déclarant incompétente par arrêt rendu le 15 novembre 2021 pour connaître des infractions commises par un Ancien Président de la République ou un Ancien Premier Ministre ; fort heureusement, elle s'est ressaisie ; poussée en cela, moins par l'évolution de la Société ou de la technologie (les deux arrêts ont été rendus en l'espace d'un an), mais surtout par la doctrine et même par les clameurs publiques qui criaient "au voleur" à l'encontre des juges de cette Cour. C'est pourquoi, la Cour s'est améliorée en se déclarant compétente par arrêt en date du 18 novembre 2022. Ce revirement de jurisprudence que nous appelons de nos vœux est heureux", écrit, entre autres, Blaise Eca wa Lwenga, Docteur en Droit Pénal et Sciences criminelles de l'Université Schuman/France.

Salomon «SK Della» devant la justice militaire : premier jour de procès, premier couac, renseigne Econews

Arrêté sans ménagement, le 30 mai dernier, sur le tarmac de l'aéroport international de Ndjili, alors qu'il s'apprêtait à monter à bord d'un avion à destination de Lubumbashi, Salomon Idi Kalonda, dit SK Della, s'est présenté jeudi devant les juges de la Cour militaire de Kinshasa/Gombe à l'audience foraine de la prison militaire de Ndolo. Contrairement aux griefs mis à sa charge lors de son interpellation par l'Etat-major des renseignements militaires (EMRM, ex-DEMIAP), ses avocats ont été surpris de découvrir jeudi, à la première audience de son procès, des faits nouveaux, jamais portés auparavant à leur connaissance. Un premier couac qui a obligé la défense à solliciter un report pour ce vendredi 18 août. De l'avis de la Cour militaire de Kinshasa/Gombe a fait volte face, le conseiller spécial de Moïse Katumbi, leader du parti politique Ensemble pour la République, accusé auparavant de détention d'une arme de marque Jéricho, est aujourd'hui poursuivi pour «trahison et divulgation des secrets de l'armée». Un virage à 180 degrés qui n'a pas laissé indifférente sa défense. «Le dossier est vide», a expliqué à la presse un de ses avocats, Me Hervé Diakiese. «La seule chose que je puisse vous dire, c'est que les raisons pour lesquelles on l'avait interpellé, notamment, la détention du fameux pistolet Jéricho, n'ont même pas été retenues», a-t-il ajouté.

Examen d'Etat, session 2023

Voici les lauréats des 6 premières provinces éducationnelles, informe L'Avenir

Le professeur Tony Mwaba, ministre de l'enseignement Primaire, Secondaire et Technique, a présidé la séance du Jury national de l'Examen d'Etat, Session 2023 dans la salle des réunions de son Cabinet de travail ce jeudi 17 août 2023. A l'issue de cette séance, qui a été houleuse, le Président du Jury a annoncé que seront publiés les résultats des 6 premières Provinces éducationnelles, ce vendredi 18 août 2023 dont les lauréats seront connus ce jeudi 17 août 2023. Selon une dépêche en notre possession, les résultats seront publiés dans l'intervalle des deux jours pour six autres provinces éducationnelles pour ne pas saturer les sociétés de téléphonie cellulaire chargées de les rendre publics, a déclaré le professeur Tony Mwaba Kazadi. Cette annonce vient donc mettre fin à une série de rumeurs qui ont fait couler encre et salive au sein de l'opinion faisant état d'un refus de correction des ITEMS par les inspecteurs commis à cette charge suite à l'impaiement de leurs primes de prestations.

Beni : 17 otages s'échappent des mains des ADF suite à la "pression" de la coalition FARDC-UPDF, selon 7sur7.cd

Dix sept (17) otages se sont échappés des mains des rebelles ADF dans le territoire de Beni au Nord-Kivu, ce jeudi 17 août 2023. La nouvelle a été rapportée à la presse de Beni par le porte-parole de la force conjointe FARDC-UPDF, dans une note d'information. Il indique que c'est suite à la "pression exercée" sur l'ennemi que ces civils se sont échappés. " 17 otages ont fui les ADF lors de la poursuite par les unités de la coalition FARDC-UPDF du groupe terroriste qui avait incendié une voiture et deux motos mercredi sur le tronçon Eringeti-Kainama. Ils ont été acheminés au 2eme secteur à Kaninama", a fait savoir le lieutenant-colonel Mak Hazukay, porte-parole des opérations conjointes FARDC-UPDF. Il appelle les usagers de l'axe routier précité à la vigilance. " La coordination des opérations conjointes demande aux usagers de la route Eringeti-Kainama de se référer aux militaires déployés dans la zone avant de faire tout mouvement", exhorte-t-il.

À l'international,

Kinshasa : l'abonnement scolaire aux bus TRANSCO passe de 59 000 à 80 000 francs congolais, titre Radio Okapi

A moins de trois semaines de la rentrée scolaire, la société de Transport du Congo (TRANSCO) a revu à la hausse le tarif de l'abonnement scolaire de ses bus depuis le mardi 15 août. Il est passé de 59 000 à 80 000 francs congolais (33.33 USD), soit une hausse de près de 47%. Cette hausse suscite la colère et l'incompréhension de certains parents. Ces derniers craignent de ne plus pouvoir payer cet abonnement. Ils demandent au Gouvernement d'intervenir pour réguler les tarifs comme avec le service TRANSCO

urbain, ou encore recourir aux subventions tel que le fait le service Trans Academia. Des sources proches de TRANSCO affirment que cette hausse de prix est nécessaire au bon fonctionnement de ce service consacré aux élèves. Pour elles, 80 000 francs de frais représentent une valeur nette de 3 070 francs journalier par élève sur une durée de 26 jours. Parmi les facteurs de cette hausse, ces sources évoquent notamment la dévaluation de la monnaie, qui a entraîné une hausse de coûts de dépenses internes, le service n'étant pas subventionné comme c'est le cas de Trans Academia.

Cellule de communication